

RECRUTEMENT DES DOCTORANTS - 2014

Le présent document décrit les deux procédures de recrutement des étudiants à l'école doctorale Physique en Île-de-France (E.D.), pour l'année 2014. Elle sera réévaluée à l'issue de la procédure 2014.

La première procédure vise à classer les candidats demandant leur financement par un contrat doctoral de l'E.D. La seconde vise à autoriser les candidats bénéficiant d'un autre financement à s'inscrire en thèse. La première procédure fait l'objet d'un concours.

1) Financement par un contrat doctoral de l'E.D.

La procédure de recrutement se déroule entre janvier et juin. Elle est gérée par un bureau du concours composé

- du directoire de l'école doctorale (J.-M. Berroir, T. Coudreau, J. Hare, G. Montambaux) ;
- de quatre enseignants-chercheurs ou chercheurs issus des laboratoires de l'E.D., provenant des quatre établissements porteurs. Ce bureau du concours est composé de telle manière à représenter au mieux l'ensemble des thématiques de l'E.D. Il est renouvelé en tout ou partie chaque année.

La sélection se fait en trois phases :

- Validation au fil de l'eau par le directoire des sujets de thèse déposés par les encadrants sur le site de l'E.D.;
- Dépôt des candidatures sur le site de l'E.D. ;
- Classement des candidats par un jury étendu pour représenter l'ensemble des thèmes de recherche de l'E.D.. Ce classement est validé par le conseil de l'E.D.

Procédure en ligne

Les encadrants qui souhaitent accueillir un doctorant ou une doctorante doivent déposer dès que possible et avant le **28 avril** le sujet de thèse sur l'un des deux sites provisoires de l'E.D. <http://www.phys.ens.fr/Ecole.Doctorale/> ou <http://www.ed389.upmc.fr/> . Avant publication, ce sujet est validé par le directoire : les équipes sont informées lorsque le sujet n'est pas retenu.

Les étudiants qui souhaitent candidater à l'E.D. doivent déposer un dossier sur le site de candidature de l'E.D. <http://www.edpif.org>. Ils doivent alors fournir l'ensemble des informations demandées (Fiche CV à remplir en ligne, résultats académiques, appréciations sur les stages effectués, le projet de thèse et avis du directeur de thèse et du directeur de laboratoire, éventuelles lettres de recommandations). Celles-ci doivent être les plus complètes possibles de manière à permettre le bon traitement du dossier. Le site est ouvert du **15 mars au 28 avril midi**.

Constitution du jury

Le jury du concours est constitué

- des membres du bureau du concours ;
- des chercheurs désignés par le directoire de l'école doctorale.

Ce jury est renouvelé chaque année. Sa composition est soumise au conseil de l'E.D. : Elle sera affichée sur le site de l'école doctorale avant le 28 avril.

Sélection des candidats

Dans un premier temps, le bureau du concours effectue une présélection des candidats qui seront retenus pour une audition. La suite du concours est organisée sur deux jours.

La première demi-journée est consacrée à la présentation de la procédure de sélection aux membres du jury, puis à l'évaluation du dossier académique des candidats auditionnés.

Les deux demi-journées suivantes sont consacrées aux auditions. Les candidats disposent de dix minutes pour se présenter en insistant particulièrement sur leurs activités de recherche passées. Un maximum de deux transparents

RECRUTEMENT DES DOCTORANTS - 2014

doit être consacré à la présentation du sujet de thèse. Le jury d'admissibilité pose alors des questions pendant environ cinq minutes. Les candidats ne pouvant être présents le jour de l'audition pourront se présenter par visioconférence. Les candidats peuvent s'exprimer en anglais ou en français, à leur choix.

La quatrième demi-journée est consacrée au classement des candidats par le bureau du concours. Celui-ci se base sur l'évaluation du dossier académique et sur l'audition. Il tient compte du nombre de contrats doctoraux attribués par chaque établissement. Le bureau du concours établit finalement un classement constitué d'une liste principale et d'une liste supplémentaire.

Enfin le conseil de l'E.D. valide la répartition des financements sur la base du classement établi par le jury. Il examine notamment d'éventuels déséquilibres entre établissements, laboratoires et/ou thématiques. Les candidats sont prévenus individuellement par voie électronique et par voie d'affichage sur le site de l'E.D. Les candidats sont alors invités prendre contact avec le secrétariat dont ils dépendent, qui leur donnera les instructions nécessaires en vue de signer leur contrat et de procéder à leur inscription

Calendrier

Le calendrier du concours est le suivant pour l'année 2014

- A partir de janvier: dépôt des sujets de thèse (sur l'un des sites provisoires <http://www.phys.ens.fr/Ecole.Doctorale/>) ou <http://www.ed389.upmc.fr/> . Validation au fil de l'eau par le directoire de l'E.D.
- 15 mars : ouverture du site de dépôt des candidatures (<http://www.edpif.org>). Celles-ci ne peuvent se faire que sur des sujets de thèse préalablement validés par le directoire de l'ED ;
- 28 avril : date limite de dépôt des sujets de thèse et des candidatures ;
- 15 mai : sélection des candidats auditionnés pour le concours ;
- 2 et 3 juin : audition et classement des candidats ;
- 5 juin : validation du classement par le conseil de l'E.D.

2) Recrutement des doctorants bénéficiant d'un financement extérieur à l'E.D.

L'Ecole Doctorale s'assure de la qualité de tous les doctorants qu'elle recrute quels que soient leur origine et leur type de financement.

Le même dossier (Fiche CV à remplir en ligne, résultats académiques, appréciations sur les stages effectués, le projet de thèse et avis du directeur de thèse et du directeur de laboratoire, éventuelles lettres de recommandations) que pour les candidats aux contrats doctoraux doit être transmis à l'ED (<http://www.edpif.org>) en suivant autant que possible le calendrier du concours.

Ce dossier est examiné *a minima* par le directoire de l'ED et par le bureau du concours d'attribution des contrats de l'ED si le calendrier le permet. Le directoire de l'ED peut solliciter des avis extérieurs de spécialistes du domaine concerné et/ou d'un responsable de master. Si le dossier s'avère insuffisant, le directoire de l'ED peut refuser l'inscription en thèse de l'étudiant. Pour éviter des déconvenues, les équipes sont invitées à soumettre le dossier à l'ED avant de présenter un candidat à un appel d'offres de financement de thèse. L'ED s'assure que tout doctorant dispose d'un financement minimum conforme à la charte des thèses de l'établissement d'inscription. Tout montant inférieur devra être complété par l'équipe ou le laboratoire d'accueil. Le candidat doit joindre à son dossier un plan de financement signé par le directeur de thèse et le directeur de laboratoire.